

202310033

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Date de la convocation : 12/10/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 18 octobre à 09H30, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis à la salle communale d'Amfreville la Campagne sous la présidence de M. MEDAERTS Dominique.

Le tableau suivant récapitule les personnes présentes et les votants :

	Collectivité Adhérente	Délégué Titulaire	Présent	Délégué suppléant	Présent	Membres présents	Nom Votant par procuration	Nbre de Votants	Pouvoir
1	Amfreville-Saint-Amand	ARTAUD Fabien		HUBAILLE Jean-Louis		0	MEDAERTS	0	1
2	Bacquepuis	DEMAEGDT Thierry		PORET Cédric		0		0	0
3	Barneville sur seine	CHEVILLE Mery	1	MAQUAIRE Olivier		1		1	0
4	Bernienville	MALZY Philippe	1	LEBRETON Cyrille		1		1	0
5	Boissey le Châtel	LAMOTTE Pascal	1	DALLE Johan		1		1	0
6	Bonneville Aptot - Ccpavr	LEGRAND Vincent		BASSET Francis		0		0	0
7	Bosgouet	BERTIN Franck		VAN DAMME Françoise		0		0	0
8	Bosrobert	GARNIER Auguste	1	DEPRE Chantal		1		1	0
9	Bosroumois	VANHEULE Philippe		BOONE Thomas		0		0	0
10	Bouquetot	GRAINVILLE Joël	1	TABOUELLE Christophe		1		1	0
11	Bourg Achard	TEMPERTON Joël	1	HERSANT Stéphane		1		1	0
12	Brestot - Ccpavr	MIMIEUX Frédéric		BESSARD Jonathan		0		0	0
13	Calleville	DUVAL Christian	1	SCRIBOT Frédéric		1		1	0
14	Canappeville	GOBEAUT René	1	BREANT Gilles		1		1	0
15	Caumont	DUFROY Maria	1	LEROY Xavier		1		1	0
16	Cesseville	FOSSARD Nicolas		DEBUS Alain		0		0	0
17	Combon	LECAVELIER-DÉSÉTANGS Rémy		DELANNOY Patrice	1	1		1	0
18	Crestot	PERNELLE Benoît		DESSAUX Alain		0		0	0
19	Criquebeuf la Campagne	OLIVEIRA France		MARTIN Emmanuel		0		0	0
20	Crosville la Vieille	ROUSSEL Gilbert		RENOUF Chantal		0		0	0
21	Daubeuf la Campagne	BUSSIERE Laurance	1	BUISSON Sébastien		1		1	0
22	Ecaquelon - Ccpavr	HOMO Daniel		LEBOUCHER Alain	1	1		1	0
23	Ecardenville la Campagne	LACAILLE Yannick		JOSSE Cyrille		0		0	0
24	Ecauville	PLESSIS Elisabeth	1	POUESSEL Michaël		1		1	0
25	Ecquetot	CHEVALLIER Patrice	1	LONCKE Didier		1		1	0
26	Epegard	DEMARE Pascal	1	GEZOLME Patrick		1		1	0
27	Epreville Pres Le Neubourg	ELIOT Patrick	1	BRIOSNE Maurice	1	1		1	0
28	Eturqueraye	GENCE Claude		LECOMPTE Didier		0		0	0
29	Flancourt-Crescy-en-Roumois	PECOT Bertrand		MASSELIN Arnaud	1	1		1	0
30	Fouqueville	SOENEN Bruno		ROULLÉ Guillaume		0		0	0
31	Grand Bourgheroulde	FERLIN Myriam	1	COUTURIER Anne-Laure		1		1	0
32	Graveron Semerville	CHEVALIER Édouard		CARRERE-GODEBOUT Claire	1	1		1	0
33	Harcourt	DUVEY Marc	1	POHER Jean-Claude		1		1	0
34	Hauville	FAUCON Thierry		VERDUN Sylvie		0		0	0
35	Hectomare	METTAIS Marie-Hélène	1	PLOYART François		1		1	0
36	Hondouville	PAVLATA Ladislav		PARIS Jean-Charles		0		0	0
37	Honguemare Guenouville	BILLY Eric		VANDERMEERSCH Philippe		0		0	0
38	Ileville sur Montfort - Ccpavr	HEBERT Maryan		/		0		0	0
39	Iville	ADAM Jean-Paul	1	MAUGY Luc-Jean		1		1	0
40	La Harengère - Case	BOULAND Hervé		LE SUEUR Patrick	1	1		1	0
41	La Haye Aubrée	LAFERTÉ Stéphane	1	AMETTE Paulette		1		1	0
42	La Haye de Calleville	VOISIN Jean-Baptiste	1	/		1		1	0
43	La Haye de Routot	BINET Jacques		GOLFRIN Olivier		0		0	0
44	La Haye du Theil	PORTE Michel		COUCHAUX Alain	1	1		1	0
45	La Neuville du Bosc	FORCHER Bernard		CORNU Jean-Claude		0		0	0
46	La Pyle	HEUGHEBAERT Philippe		MARAI Denis		0	DEMARE	0	1
47	La saussaye - Case	CHOLLET Lionel	1	PIEDNOEL Alain	1	1		1	0
48	La Trinité de Thouberville	BOITOUT Gérard		AUBER François		0	BOUQUETOT	0	1
49	Le Bec Hellouin	FINET Pascal		GAUTIER Alban		0		0	0
50	Le Bec Thomas - Case	FLAMBARD Jean-Luc		SOENEN Joris	1	1		1	0

202310033

51	Le Bosc du Theil	REVEILLERE Michel		PARIS Lucienne		0		0	0
52	Le Landin	DEZELLUS Michel		CORAL-BELIER Edouard		0		0	0
53	Le Neubourg	BRONNAZ Francis		ONFRAY Didier	1	1		1	0
54	Le Thuit de l'Oison	DOUBET Gilbert		LESUEUR François		0		0	0
55	Le Tremblay Omonville	LEFEBVRE Jean-François	1	LEFEBVRE Michel		1		1	0
56	Le Troncq	FERCOQ Mickaël	1	SAMSON Catherine		1		1	0
57	Les Monts du Roumois	LOIR Jean-Louis		BUGENNE Richard		0		0	0
58	Malleville sur le Bec	GILLES Emmanuel		POOT Matthieu		0		0	0
59	Mandeville - Case	MEDAERTS Dominique	1	JOURDAIN Jean-Paul		1		1	0
60	Marbeuf	GAILLARD Thomas	1	VANHEULE Pascal		1		1	0
61	Mauny	DORANGE Chrysis		NOËL Charly		0		0	0
62	Nassandres sur Risle	WEBER Claude	1	LEFEBVRE Isabelle		1		1	0
63	Pont Authou - Ccpavr	LECONTE Albert	1	DUHAMEL Thierry		1		1	0
64	Quittebeuf	CHERON Benoit		BÉTILLE-POUSSET Sylvie	1	1		1	0
65	Rougemontiers - Ccpavr	DE WULF Joël		LEREFAIT Cyrille		0		0	0
66	Rouge-Perriers	LERDU Bruno		PREVOST Françoise	1	1		1	0
67	Routot - Ccpavr	LOLLIER Yann	1	BARON Frédéric		1		1	0
68	Saint Aubin d'Ecrosville	DEPARIS Christiane		DEPITRE Patrick		0		0	0
69	Saint Cyr la Campagne - Case	JOUET Raoul		TAVENNEC Gaëlle		0		0	0
70	Saint Denis des Monts	MORIN Olivier	1	DELARUE Damien		1		1	0
71	Saint Didier des Bois - Case	GOY Jacky		MORISSE Michel	1	1		1	0
72	Saint Eloi de Fourques	SZALKOWSKI Denis		FIQUET Stéphane		0		0	0
73	Saint Germain de Pasquier - Case	LAFILLE Laurence		CHOMBART Jean-Charles	1	1		1	0
74	Saint Léger du Gennetey	ROMAIN Philippe		LEROUX Pierre		0		0	0
75	Saint Meslin du Bosc	BONNEAU Christian	1	JOUEN Éric		1		1	0
76	Saint Ouen de Pontcheuil	DUVAL Daniel	1	LEMULLIER Corinne		1		1	0
77	Saint Ouen de Thouberville	LECOQ Denis	1	THIEBAULT Damien		1		1	0
78	Saint Ouen du Tilleul	MATHE Michel	1	AUBOURG Jean		1		1	0
79	Saint Paul de Fourques	GUILLOT Annick		PLESANT Jacky		0		0	0
80	Saint Philbert sur Boissey	JOUIS NUPER Caroline		BUCHER Franck		0	MORIN	0	1
81	Saint Pierre des Fleurs	BESSIERE Yann		GERMAIN Bruno		0		0	0
82	Saint Pierre du Bosguéard	MOENS Vincent	1	VANNIER Gisèle		1		1	0
83	Sainte Colombe La Commanderie	LARGESSE Jacky	1	DEGROOTE Frédéric		1		1	0
84	Sainte Opportune du Bosc	DECROOS Marc		VANHEULE André		0	VOISIN	0	1
85	Thénouville	SARRADE Patrick	1	LAMY François		1		1	0
86	Thibouville	LEGER Corinne	1	VOTTIER Philippe		1		1	0
87	Thierville - Ccpavr	RESSENCOURT Michel		SIMON Steave		0		0	0
88	Tournedos Bois Hubert	PHILIPPE Jean-Pierre	1	DEWULF Pascal		1		1	0
89	Tourville la Campagne	BOURGAULT Hugues	1	BAYEZ Christian		1		1	0
90	Venon	VAUQUELIN Bernard		LEROY Catherine	1	1		1	0
91	Villettes	ROBACHE Arlette	1	DEGOULET Cécile		1		1	0
92	Villez sur le Neubourg	PLESSIS Gérard		SETIF Dominique		0		0	0
93	Vitot	RUPIN Hervé		LELARGE Joël	1	1		1	0
94	Voiscreville	FRÉRET Ludovic		MESSÉ Nadine		0		0	0
95	Vraiville - Case	GAMBLIN Hervé		MEEUS Marcel	1	1		1	0
TOTAL			40		17	55	-	55	5

Il y avait donc 55 membres présents sur 95 en exercice et 60 votants.

Mr ARTAUD (AMFREVILLE) absent, a donné pouvoir à Mr MEDAERTS.

Mr HEUGHEBAERT (LA PYLE) absent, a donné pouvoir à Mr DEMARE.

Mr BOITOUT (LA TRINITE) absent, a donné pouvoir à Mr GRAINVILLE.

Mr JOUIS NUPER (ST PHILBERT) absent, a donné pouvoir à Mr MORIN.

Mr DECROOS (STE OPPORTUNE) absent, a donné pouvoir à Mr VOISIN.

Secrétaire de séance : Hugues BOURGAULT.

202310033

Objet : Adhésion et approbation des statuts du syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique

Le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit. Il a pour coeur de métier le déploiement de la fibre sur le territoire eurois sur lequel les acteurs privés n'ont pas indiqué d'intention de déploiement.

Au regard du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat ambitionne désormais d'accompagner les élus, les maires et leurs équipes dans les nouveaux usages du numérique.

Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques". Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure.

Le syndicat a pour but d'accompagner les organismes publics dans ces domaines, de mettre à leur disposition des moyens et des solutions techniques adaptés, d'assurer un niveau d'expertise propre à garantir la sécurité, la fiabilité et la pérennité des solutions mises en oeuvre.

Le syndicat mixte pourra mettre en place différents services accessibles à tous ses adhérents dans le cadre de l'activité générale du syndicat définie par ses statuts. Il est chargé, notamment, de mener toute réflexion utile à la mise à disposition d'outils et d'usages numériques dans les collectivités et les établissements publics adhérents. A cet égard, il exerce une veille juridique et technologique afin d'identifier les outils et les usages les plus pertinents. Il réalise les études nécessaires au déploiement des solutions mutualisées. Il mène des actions d'information et de formation permettant aux élus des structures adhérentes, et à leurs collaborateurs, de comprendre et maîtriser les solutions mises en oeuvre.

Le syndicat favorise l'accès aux services et usages numériques à l'ensemble de ses membres en mettant à disposition des outils mutualisés, notamment la mise en place d'une plateforme d'administration électronique permettant entre autres la télétransmission des actes au contrôle de légalité, les échanges numérisés entre les collectivités et les établissements publics avec les trésoreries, la mise en oeuvre de la signature numérique via un parapheur électronique, la dématérialisation des marchés publics, et autres.

Afin de tester et sécuriser la mise en production de la plateforme d'administration, d'en fiabiliser les montées de version et en vue de l'enrichir de nouveaux services, le syndicat a mis en place un groupe de structures publiques locales dites "Pilotes".

Le syndicat peut également être coordonnateur de groupements de commandes publiques se rattachant à son objet, dans tous les domaines ci-dessus évoqués, ou correspondant à des besoins communs au syndicat et à ses membres, notamment en matière de fourniture de certificat de signature électronique, et autres.

Le syndicat mixte peut également intervenir pour le compte de ses membres ou, de façon accessoire, pour le compte de tiers non-membres, notamment sous forme de réalisation d'études, de prestations de services, de missions d'assistance ou de mise à disposition des solutions proposées par le syndicat, dans le respect de la législation applicable, dès lors que ces interventions portent sur un objet se rattachant aux missions statutaires du syndicat mixte. Cet établissement public permet :

- D'accompagner la modernisation numérique des structures publiques locales.
- D'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique.
- De garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens.
- De réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

L'adhésion au syndicat, à la compétence "Services et outils numériques", permet ainsi d'accéder gratuitement :

202310033

- À un centre de ressource qui mettra à disposition des informations concernant les aides au financement de projets numériques, les innovations technologiques etc. Des séances de sensibilisation et de formations seront proposés aux adhérents, et la mise en réseaux des acteurs locaux (secrétaires de mairie, DSI & chefs de projets, élus) sera mise en oeuvre.
- À la plateforme e-administration comprenant différents services tels qu'un parapheur électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence.
- De bénéficier d'achat mutualisé par le biais de groupement de commandes que le syndicat pourrait proposer
- D'accompagner ses membres en conseils sur des projets numériques
- D'autres services pourraient être agrégés par la suite

Le coût d'adhésion est défini par le comité syndical. À noter que l'adhésion au syndicat mixte au titre de l'année 2023 sera gratuite.

Conformément aux dispositions du Chapitre II-Article 5 des statuts, la composition du comité syndical, initialement composé du Département de l'Eure, de la Région Normandie et des EPCI de l'Eure, a été étendue aux communes et aux syndicats depuis le 19/09/2022, et prévoit que :

5.1.2.1 Collège des représentants des syndicats de communes, syndicats mixtes et autres établissements publics locaux

Chaque membre élit un représentant. L'ensemble des représentants ainsi élus constitue un collège qui élit à son tour, et en son sein, au scrutin de liste majoritaire plurinominal 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Ainsi, le représentant désigné sera appelé dans un second temps à participer à l'appel à candidature aux élections du collège des représentants des communes – syndicats – autres établissements.

Le nombre de délégué à désigner par compétence pour les EPCI, Département et Région est défini selon la strate de population de l'INSEE de l'année N-1 du territoire dont il est compétent. Chaque délégué devra être suppléé par un délégué suppléant.

Le nombre de voix attribué à chacun de ces délégués, variant de 1 à 6 voix, **est fixé par délibération.**

Compte tenu de l'intérêt pour le SERPN d'adhérer au syndicat mixte ouvert Eure Normandie Numérique au titre de la compétence "services et outils numériques", le Président vous invite à adopter les statuts joints à la présente délibération, et d'adhérer ainsi à la structure.

Le comité syndical, après en avoir délibéré avec 59 voix pour et 1 abstention :

- Décide d'adhérer au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique (*le cas échéant en sus de la compétence "Aménagement Numérique"*) à la compétence "services et outils numériques" ;
- Adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique et sa charte d'utilisation ;
- S'engage à verser la participation au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique telle que fixée par délibération du syndicat mixte ;
- Dit que, le cas échéant, les crédits afférents sont inscrits au budget ;
- Désigne comme représentant, sous réserve de l'acceptation par le Comité Syndical de l'adhésion de la "dénomination de la collectivité" (*nombre de délégué en fonction de la strate pour les EPCI/Département/Région*) :

-À la compétence "**Aménagement numérique**" Madame Maria DUFROY (Déléguée SERPN), en qualité de **délégué titulaire**

-À la compétence "**Aménagement numérique**" Monsieur Fabien ARTAUD (Vice-président), en qualité de **délégué suppléant**

-À la compétence "**Services et outils numériques**" Monsieur Thomas GAILLAD (Délégué SERPN), en qualité de **délégué titulaire**

202310033

-À la compétence " **Services et outils numériques** " Monsieur Gilbert DOUBET (Délégué SERPN, en qualité de **délégué suppléant**

- Autorise « le Président » à signer tous documents nécessaires à la mise en oeuvre de ce projet

Ainsi délibéré les jour, mois et ans susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Président,



